

Le partenariat enregistré (PACS) passe définitivement la rampe

SOCIÉTÉ • Le principe du PACS – uniquement pour les couples homosexuels – sera inscrit dans la nouvelle Constitution. L'assemblée l'a accepté à une large majorité.



Non, non: ce n'est pas le PACS que l'on célèbre. Mais bien le président de l'assemblée Adolphe Gremaud (ici en compagnie d'Erika Schnyder) lors de cette réception officielle organisée hier soir par sa commune, Villars-sur-Glâne.

VINCENT MURITH



constituante
verfassungsrat

KESSAVA PACKIRY

Le partenariat enregistré – pour couples homosexuels uniquement – sera inscrit dans la nouvelle Constitution fribourgeoise. Le principe a été accepté hier par les constituants, à une large majorité: 74 voix contre 35 (3 abstentions). Cette troisième lecture confirme donc la solution adoptée lors de la dernière session.

L'assemblée aborde le dernier virage d'un chemin emprunté il y a près de quatre ans. Les constituants confrontent actuellement les divergences entre la première et la deuxième version du projet, ce qui va déboucher sur le texte définitif de la nouvelle Constitution. Il ne restera plus qu'à le soumettre au peuple, le 16 mai prochain.

Donc, hier, le PACS a passé la rampe. Et ce malgré la ferme opposition de Claude Schenker (dc, Fribourg). «Je reconnais que des questions importantes se posent aux couples homosexuels et qu'il se justifie de régler la question. Mais dans une loi, pas dans une Constitution. Et au niveau fédé-

ral, pas cantonal.» Un projet au niveau national est d'ailleurs en voie d'achèvement, rappelle-t-il, ralliant à sa cause les démocrates du centre, quelques radicaux et démocrates-chrétiens.

Pour Claude Schenker, le partenariat pour les couples homosexuels «ne peut pas, par nature, assurer d'avenir à notre société.» Par conséquent, ce partenariat n'est pas un modèle de société. Et ne peut donc être inscrit dans une Constitution qui doit, elle, contenir les normes de base d'une société.

DE L'HYPOCRISIE

«Mon intervention ne veut pas porter atteinte à tout le respect que j'éprouve pour les personnes et les couples homosexuels. Plus encore que de les respecter, je veux les aimer, comme je veux aimer mon prochain.» Ce qui ne l'empêchera pas, laisse-t-il entendre, de militer pour le rejet du projet, le 16 mai, au cas où le PACS figurerait dans le texte final.

Un tel discours relève de l'hypocrisie absolue, tonne Philippe Wandeler (Fribourg), au nom du PCS. Nicole Lehner (s, Massonnens), elle, est consternée. Et de rappeler les propos tenus l'autonne dernier par une candidate radicale au Conseil national, qui

déclarait à propos du PACS: «Un contrat, ça ne me gêne pas trop. Que ces gens vivent en privé et qu'on ne les voie pas trop. Du temps qu'ils sont corrects, honnêtes et polis, moi il ne me dérangent pas.» Commentaire de Nicole Lehner: «Il faut vraiment avoir entendu ça pour réaliser ce fossé d'incompréhension entre les «braves gens» et les homosexuels.»

DES MENACES?

Annelise Meyer (r, Villars-sur-Glâne) dit également s'engager pour le PACS, «car la solution fédérale est loin de voir le jour». Alain Berset (s, Belfaux) et Jean-Bernard Repond (ouv, Bulle), pour leur part, ne peuvent accepter les «menaces» de Claude Schenker. «Cette manière de faire n'est pas correcte, du fait que nous avons trouvé ensemble, dans cette assemblée, une solution équilibrée», relève le chef de groupe socialiste.

Le pasteur Daniel de Roche (dc, Guschelmuth) se sent minorisé dans cette solution de compromis évoquée par Alain Berset. «Et j'ai de la peine à accepter un texte où je suis minorisé.» Placide Meyer (dc, Bulle), enfin, rappelle que c'est le peuple qui aura le dernier mot. Et que ce peuple, lors de la procédure de

consultation, a déjà fait savoir qu'il ne souhaitait pas de ce PACS (48% contre 28% des consultés). L'hypocrisie, proteste-t-il vivement, serait de faire de cette consultation ce qu'on en veut. Egalement contre le PACS: l'UDC et quelques radicaux. KP

Ils ont été émus

Présents dans la salle lors du débat sur le PACS, deux membres de la communauté homosexuelle du canton de Fribourg saluent la décision prise par l'assemblée. «C'est vrai que le partenariat tel que proposé est une solution de compromis, qui ne va pas aussi loin qu'on aurait pu l'espérer», confie Michael Groneberg, coprésident de Lago (Lesbians and gays and others), et Gonzagues Bochud, de Sarigai. «Mais nous sommes très contents. Surtout, nous sommes émus d'entendre des gens qui ne sont pas directement concernés argumenter en notre faveur. Ça nous a beaucoup touchés.» KP

Les mères au foyer ne sont pas oubliées

CONSTITUANTE • L'assemblée réintroduit en troisième lecture des prestations pour toutes les mères au foyer dans son projet d'assurance-maternité.

Vingt-six votes, vingt-six résultats identiques: la deuxième lecture l'emporte sur la première. On commençait à reprocher au scénario de la Constituante un sérieux manque d'originalité hier en milieu d'après-midi. C'est alors que souffla une brise légère: tout le monde ou presque – vote à trois contre un – a accepté de rouvrir le débat sur le projet d'assurance-maternité cantonale.

Mais chacun avait ses motivations. Du côté de l'UDC, on voulait tout rayer. Pour son chef de groupe Ueli Johner (Chiètres), la question est à régler sur le plan national. D'ailleurs, un nouveau projet fédéral sera soumis au peuple en même temps que la Constituante, le 16 mai prochain. Sa proposition a toutefois été balayée à plus de trois contre un (89 à 24).

L'idée d'une assurance-maternité de quatorze semaines entérinée, restait à régler la question des mères n'exerçant pas d'activité lucrative ou travaillant à temps partiel. Le débat a révélé d'étranges convergences de vues. Le très radical Denis Boivin (Fribourg) et la socialiste Yvonne Gendre (Pont-en-Ogoz) ont plaidé en chœur en faveur de prestations réservées aux mères «dans une situation économique mo-

deste», conformément à la deuxième lecture. Ce par souci d'épargner les caisses cantonales.

Marie Garnier (cit, Fribourg) est venue les appuyer en dénonçant «des relents patriarcaux» dans la proposition démocrate-chrétienne d'étendre ces prestations à toutes les mères.

LE CRI DU CŒUR D'UNE MÈRE

Parti qui se veut celui de la famille, le PDC s'est montré discipliné, cette fois-ci. Il a suivi le cri du cœur de Claudine Matthey (Vuissemens-devant-Romont): «J'ai quatre filles. Je veux pouvoir leur dire: au moins là, j'ai essayé de faire quelque chose pour vous.» Dans une argumentation plus rationnelle, Christian Levrat (s, Vuadens) est venu défendre que la proposition de Denis Boivin mélangeait «fort habilement» politique familiale et aide sociale, substituant à la première des mesures déjà en place: «Ce que nous voulons ici, c'est un instrument de politique familiale, et non seulement un filet de sécurité pour les familles qui ne s'en tirent pas.»

Au vote, la proposition du PDC l'a emporté par 79 voix contre 35. Preuve est ainsi faite que la troisième lecture ne se limite pas à un exercice de style.

PhC

MÉMENTO

COURS POUR JEUNES • Le café atelier du centre de prévention Release propose un cours de boxe gratuit, animé par Antonio. Pour filles également! Rue Hans-Fries 11, vendredi de 18 h 30 à 19 h 30. Le café atelier est également ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17 h à 20 h 30 pour les 14 ans et +, et le mercredi de 12 h à 14 h pour les 12-14 ans.

CONSULTATION PUÉRICULTURE • Par le centre de santé de la Croix-Rouge, vendredi 14-16 h 30, Belfaux, bâtiment de paroisse, rez, 1^{re} salle à gauche. Permanence téléphonique: lu-ve 8-9 h 30 026 422 54 64.

JEUNES FILMS • Semaine de prière pour l'Unité des chrétiens: Journée interconfessionnelle pour les jeunes (14-18 ans) sous forme de festival de films chrétiens et échange. Salle sous le Temple, rue de Romont samedi à midi (prendre un pique-nique). Rens. Formule Jeunes, 026 322 44 42, e-mail: fj@formuljeunes.ch.

MESSE CHANTÉE • Le Chœur de la cathédrale interprète la messe *Gaudamus in domino* de P. Carraz. Cathédrale St-Nicolas, dimanche à 10 h.

HALTE SPIRITUELLE • Le Père Denis Ribeaud, avec une équipe, propose un week-end afin de faire découvrir le contenu de la célébration eucharistique et inciter les croyants à mettre l'Eucharistie au centre de leur vie. Thème de la rencontre: «Quelle nourriture pour nous?», samedi 9 h 30 à dimanche 14 h. Notre-Dame de la Route, Villars-sur-Glâne. (Rens. et ins. 026 409 75 00).

RETRAITE • Retraite ignatienne «Laisser la Lumière nous envahir», avec Jean Nicod, du 18 au 23 janvier, dès dimanche 18 h, Villars-sur-Glâne, Notre-Dame de la Route, ch. des Eaux-Vives 17. (Rens. et ins. 026 409 75 00).

PRIÈRES • St-Justin: ve et sa 7 h messe. Christ-Roi: ve 8 h 30-18 h exposition du Saint Sacrement, ve 17 h 15-18 h 15 et sa 16-17 h confessions, Semaine de prière pour l'unité des chrétiens: di 17 h vêpres. Providence: ve, sa et di 10 h messe. Ste-Ursule: ve 12 h 15 messe, 10-12 et 16-19 h rencontre avec un prêtre (sans rendez-vous). Cathédrale St-Nicolas: sa 16-17 h confessions individuelles. Notre-Dame: sa 8 h chapelet et 9 h messe; sa et di 17 h chapelet et bénédiction. Bourguillon: sa 8 h 15 messe de pèlerinage, di 14 h 45 chapelet et salut. Maigne: di 16 h 45 vêpres et adoration. Montorge: di 17 h vêpres et bénédiction. Visitation: di 17 h 30 vêpres. St-Michel: di 18 h 30 messe des étudiants. Synagogue (rue Joseph-Piller 9): ve 18 h 45 office; sa 9 h office.

Le débat sur les langues a été vite réglé

DISPOSITIONS GÉNÉRALES • L'article sur les langues passe tel qu'il avait été approuvé en lecture 2 déjà. Mieux: il est plébiscité par 95 voix contre 13 et 7 abstentions.

On craignait le pire. Des débats à n'en plus finir, des empoignades sanglantes, des discours aussi fleuves que stériles. Il n'en a rien été: le débat ultrasensible sur les langues a été plutôt vite réglé. L'article 6 issu de la deuxième lecture (voir encadré) a même été plébiscité à une majorité écrasante: 95 voix contre 13 et 7 abstentions. Le principe de territorialité, cher aux francophones, figurera donc dans la charte. De même que la notion de bilinguisme.

Moritz Boschung (dc, Guin) et Claudine Brohy (cit, Fribourg) avaient toutefois tenté de relancer le débat. Mais leur demande d'ouvrir la discussion n'a pas atteint la majorité absolue. Les deux constituants souhaitaient proposer une solution qui fixe les

règles territoriales sans mentionner explicitement le principe de territorialité. «Il est difficile de comprendre pourquoi nous devrions garder ce principe qui, depuis son introduction, a créé des problèmes plutôt que d'en résoudre», explique Moritz Boschung.

FORMULE SIMPLE

La solution proposée? Trois des quatre dispositions acceptées en deuxième lecture sont identiques. Seul l'alinéa 2 change et dit: «Dans les communes sises à proximité de la frontière des langues qui comptent une minorité linguistique importante, le français et l'allemand peuvent être les langues officielles.» Selon Moritz Boschung, cette formule a les avantages d'être

simple, compréhensible et applicable.

Estimant que la solution adoptée en deuxième lecture re-

Art. 6: langues

1. Le français et l'allemand sont les langues officielles du canton.
2. Leur utilisation est réglée dans le respect du principe de territorialité: l'Etat et les communes veillent à la répartition territoriale traditionnelle des langues et prennent en considération les minorités linguistiques autochtones.
3. La langue officielle des communes est le français ou l'allemand. Dans les communes

présente un bon compromis, une majorité des constituants a refusé la discussion par 58 voix contre 41 (14 abstentions). KP

comprenant une minorité linguistique autochtone importante, le français et l'allemand peuvent être les langues officielles.

4. L'Etat favorise la compréhension, la bonne entente et les échanges entre les communautés linguistiques cantonales. Il encourage le bilinguisme.
5. Il favorise les relations entre les communautés linguistiques nationales.

CONSTITUANTE EN BREF

Le droit de vote cantonal des étrangers est enterré

DROITS CIVIQUES • Pas de miracle hier en faveur des étrangers. Le droit de vote au niveau cantonal n'a pas passé la rampe (67 voix à 42) et ne figurera pas dans la nouvelle Constitution. Au niveau communal, le droit de vote des étrangers était déjà acquis à l'issue de la deuxième lecture. Si les étrangers ne pourront pas voter au niveau cantonal, les Suisses établis à l'étranger le pourront, eux. La Constituante leur a octroyé ce droit hier. PhC

On ne touche plus à rien

PRÉAMBULE • Malgré quelques flèches décochées, la Constituante n'a apporté aucune retouche hier au texte du préambule adopté en novembre dernier. Solution de compromis élaboré entre les chefs de groupe, il tente de ménager croyants et non-croyants par la formulation «croyant en Dieu ou puisant nos valeurs à d'autres sources». PhC